

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 11 Gestion de l'entreprise 1			
Code	ECCM2B11GE1	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	96 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Rose-Line CLIPPE (rose-line.clippe@helha.be) Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be) Michel SERVAIS (michel.servais@helha.be) Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de permettre à l'étudiant d'utiliser tous les outils nécessaires à la création, la gestion d'une entreprise ainsi qu'à la défense d'un projet d'entreprise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- d'utiliser adéquatement les outils de communication professionnelle ;
- de développer, en équipe, un esprit entrepreneurial par la mise en œuvre d'une idée innovante ;
- d'apprécier la rentabilité d'un projet d'investissement d'une entreprise;
- d'utiliser la terminologie juridique propre au droit social et de l'appliquer à divers « casus » ;
- d'analyser l'application du droit social et de la protection sociale dans l'entreprise sous ses aspects individuels et collectifs ;
- d'expliquer et reformuler les règles essentielles du droit social en ce qui concerne le contrat de travail et la sécurité sociale ;
- d'intégrer, lors de mises en situation, les bases théoriques fondamentales, permettant d'appréhender les dimensions psychosociales et organisationnelles de la vie en entreprise et de les relier à des expériences vécues ;
- de définir et employer le vocabulaire technique approprié au domaine informatique ;
- de donner les procédures permettant de gérer des fichiers et dossiers, à l'aide d'un système d'exploitation (sans utilisation de l'aide du logiciel ni d'Internet) ;
- d'identifier des menaces, d'afficher et retrouver les données souhaitées et d'utiliser au mieux l'interface graphique;

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B11GE1A	Création d'un projet d'entreprise	24 h / 1 C
ECCM2B11GE1B	Communication professionnelle	12 h / 1 C
ECCM2B11GE1C	Gestion commerciale	24 h / 2 C
ECCM2B11GE1D	Gestion financière	36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B11GE1A	Création d'un projet d'entreprise	10
ECCM2B11GE1B	Communication professionnelle	10
ECCM2B11GE1C	Gestion commerciale	20
ECCM2B11GE1D	Gestion financière	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Création d'un projet d'entreprise			
Code	3_ECCM2B11GE1A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Rose-Line CLIPPE (rose-line.clippe@helha.be) Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour but d'apprendre aux étudiants à utiliser les outils nécessaires à la création, à la gestion d'entreprise et à défendre son projet devant des experts extérieurs.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de réaliser un Business model canva
- d'avoir trouver une idée innovante et de commencer à la mettre en pratique: en réalisant notamment une étude de marché, une analyse swot, une analyse de la concurrence
- de présenter devant des experts l'état d'avancement de son projet d'entreprise et de le défendre

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'activité d'apprentissage consiste à mettre l'étudiant dans une situation de création d'un projet entrepreneurial sur base d'une idée innovante.

Différents sujets seront traités pour l'aider:

- séance de créativité
- séance sur les études de marché
- conférence sur les étapes à la création d'entreprise
- analyse swot
- analyse de la concurrence
- le positionnement du produit ou du service

Démarches d'apprentissage

L'activité d'apprentissage se réalise sur base d'un travail de groupe. Chaque groupe étant amené à créer son propre projet. Les professeurs se positionnent comme accompagnateur visant à leur fournir les aides nécessaires à la progression de leur projet. Les professeurs recevront plusieurs conférenciers sur des thèmes bien précis: étude de marché, démarche à la création d'entreprise...

Les étudiants recevront également l'avis d'experts externes qui leur donneront des conseils pertinentes à la progression de leur travail.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont suivis par leurs enseignants qui vont les coacher tout au long de leur projet et les rediriger si nécessaire

Ouvrages de référence

Guide du jeune entrepreneur édité par les jeunes entreprises
le site lje.be

Supports

Guide du jeune entrepreneur édité par les jeunes entreprises
le site lje.be

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les étudiants seront évalués sur base de leur présentation de leur projet devant les experts extérieurs ainsi que sur base d'un dossier écrit de 5 à 10 pages

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Prj	100			Prj	100

Prj = Projet(s)

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication professionnelle			
Code	3_ECCM2B11GE1B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Michel SERVAIS (michel.servais@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à transmettre des outils de communication professionnelle, qu'ils soient écrits ou oraux (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, réunion de travail, courrier, courriel, dossier, exposé).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'UE, l'étudiant sera capable:

- I. Suite à un travail individuel, de rédiger un CV et une lettre de motivation, en respectant les consignes de présentation et en utilisant une orthographe et une syntaxe correctes ;
- II. Suite à un travail de groupe, de rédiger un courrier professionnel, en respectant les consignes de présentation et en utilisant une orthographe et une syntaxe correctes ;
- III. Suite à des séances de travaux de groupe, de rédiger et structurer en groupe un dossier sur une problématique choisie, en respectant les consignes de présentation, y compris pour la table des matières et la bibliographie, et en utilisant une orthographe et une syntaxe correctes;
- IV. Suite à des séances de travaux de groupe, de présenter en groupe un exposé de 10' sur une problématique choisie, en utilisant un support (audio)visuel.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours alterne des exposés magistraux sur les outils de communication professionnelle et des séances de travaux de groupe utilisant ces outils afin de développer le projet d'entreprise.

Démarches d'apprentissage

Le cours tire parti du projet d'entreprise imaginé par les étudiants afin de les placer dans un contexte fictif d'insertion professionnelle. L'enseignant se positionnera comme un accompagnateur pédagogique visant à fournir aux étudiants les techniques et les concepts adéquats pour développer leur projet.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant utilise l'évaluation formative.

L'étudiant peut aussi demander des séances individuelles afin d'améliorer sa pratique.

Ouvrages de référence

Servais, M. (2017-2018). Cours de Communication professionnelle. Ouvrage non publié, HELHa-Mons, Mons.

Supports

Syllabus, notes de cours, extraits DVD, plateforme Claroline.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant remettra l'ensemble de ses travaux dans un portfolio final représentant le travail de l'ensemble du groupe. Les différents travaux recevront alors une évaluation certificative.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Prj + Trv	100			Prj + Trv	100

Prj = Projet(s), Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En cas d'échec dans l'AA, seuls les travaux en échec devront être représentés en Q3. Les points des travaux réussis seront reportés. L'exposé et le dossier ne devront plus être représentés en cas de réussite de l'AA Communication professionnelle 2.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion commerciale			
Code	3_ECCM2B11GE1C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Rose-Line CLIPPE (rose-line.clippe@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de sensibiliser les étudiants à l'importance de la gestion du portefeuille produits de l'entreprise. Elle permettra à l'étudiant(e) de comprendre les bases du marketing stratégique et du marketing opérationnel. Elle permettra également d'initier l'étudiant(e) à la gestion d'une force de vente.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable, à travers un examen écrit :

- d'expliquer ce qu'est le marketing stratégique et le marketing opérationnel;
- de décrire le comportement de l'acheteur;
- de décrire la stratégie de lancement d'un produit ou service;
- de mener à bien une étude de marché;
- d'expliquer l'enjeu des décisions produit, prix, place, promotion;
- de démontrer l'importance de la gestion de la force de vente dans l'entreprise.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1 ENJEUX DE LA GESTION COMMERCIALE

Définition et rôle du marketing

Distinction entre marketing stratégique et marketing opérationnel

Evolution du marketing (web marketing, marketing relationnel)

Démarche marketing

2 LE MARCHE

Notions de marché

Etudes de marché

Les marchés de consommation, le comportement de l'acheteur.

3 LE MARKETING STRATEGIQUE

Stratégie de marché (segmentation, ciblage, positionnement)

Stratégie de lancement des nouveaux produits.

4 LE MARKETING OPERATIONNEL

Le marketing mix

4.1 Décision produit : cycle de vie du produit, mix, gamme, marque, conditionnement, services.

4.2 Décision prix : Rôles du prix, procédures de fixation du prix, modification de prix.

4.3 Décision place : Canaux de distribution, gestion du canal, portrait des distributeurs, avenir de la distribution.

4.4 Décision promotion : publicité, événementiel, communication (réseaux sociaux)

5 LA GESTION DES VENTES

Le management de la force de vente : activités, organisation, pilotage.

Les étapes de la vente.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral présenté par PowerPoint

Illustrations au moyen d'exemples, certains sous format vidéo

Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

Dans le syllabus, exemples de questions d'examens à l'issue de chaque chapitre.

Séance de questions – réponses avant l'examen.

Ouvrages de référence

- 1) Kotler – Keller – Manceau « Marketing- Management », Pearson, 15^e édition, 2015
- 2) Baines-Fill-Page « Le marketing, des fondamentaux à la pratique contemporaine », De Boeck 2012
- 3) Philip Kotler « Le marketing 3.0 », De Boeck 2013
- 4) Bladier C, « La boîte à outils des réseaux sociaux », Dunod 2014

Supports

Syllabus disponible sur l'intranet et à la demande sur support papier.

Articles de presse et liens vers les vidéos exploitées sur l'intranet.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion financière			
Code	3_ECCM2B11GE1D	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette A.A. est primordiale car elle présente l'utilisation d'outils mathématiques nécessaires à la gestion financière de l'entreprise et donc à sa bonne gestion.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les étudiants devront être capables de faire l'analyse de rentabilité d'un projet d'investissement et d'appréhender les caractéristiques financières de ses modes de financement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Analyse de la rentabilité d'un projet d'investissement.
2. Obligations.
3. Actions.
4. Effets de levier.

Démarches d'apprentissage

La théorie est expliquée par l'enseignant et illustrée d'exercices nombreux et variés.

Dispositifs d'aide à la réussite

- exercices nombreux et variés,
- distribution aux étudiants d'un examen d'une année antérieure

Ouvrages de référence

Néant

Supports

- tableau

4. Modalités d'évaluation

Principe

- examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Voir règlement des études

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de juin quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 12 Module transversal			
Code	ECCM2B12MT	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Par rapport à la formation spécifique en comptabilité, l'UE 12 Module transversal" vise à nourrir, plus largement, une réflexion éthique et citoyenne, chez le futur comptable, sur ses responsabilités, présentes et futures, de citoyen, de travailleur et d'être humain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'UE 12 "Module transversal", l'étudiant sera capable, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, de (d'):

- situer le rôle de la citoyenneté dans notre société
- expliquer le processus de professionnalisation et les attentes éthiques qui y correspondent
- définir diverses notions liées à l'éthique
- identifier différents types de jugements
- caractériser quelques conceptions éthiques
- établir la spécificité de la RSE

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B12MTA Citoyenneté, éthique et société

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B12MTA Citoyenneté, éthique et société 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe:

- Un examen écrit portant sur la matière du cours.
- Une liste de questions dont l'une d'entre-elles comptera pour 50% des points de l'examen.
- Les modalités de l'examen écrit sont identiques pour les 2 sessions d'examens.

Exceptions :

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- L'étudiant qui, souhaitant s'impliquer dans une participation citoyenne à travers un mandat au niveau de l'OEH (présidence, vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), au niveau de HELHa Sport (présidence, vice-présidence), dans un Conseil HE (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion, dans le Conseil du Département Economique de la HELHa, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent dans cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact verbalement avec la Direction pour lui signifier sa demande et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel**). Moyennant de sa part un engagement formel dans ce sens, et après avoir pris connaissance et accepté les modalités particulières fixées par le responsable de l'UE, l'étudiant signera pour accord un contrat spécifique (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif**). L'ensemble de cette démarche doit être faite pour la fin de la 1ère semaine d'octobre. Durant toute la période que dure cette démarche, l'étudiant ne peut s'absenter du cours. Bien que l'UE (ou l'Activité d'Apprentissage) concernée soit prévue au Q1, l'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué à l'issue du Q2. En cas d'échec en 1ère session (Q2), l'étudiant devra, en 2de session (Q3) soit fournir un nouveau travail réflexif, soit présenter l'examen écrit sur le cours selon les modalités classiques retenues dans la fiche ECTS.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Citoyenneté, éthique et société			
Code	3_ECCM2B12MTA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage "Citoyenneté, éthique et société" concerne tout d'abord l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.

Dans ce cadre, elle vise à sensibiliser l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et en tant que membre de la société, à amorcer et nourrir une réflexion sur ses responsabilités, présentes et futures, de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 1 S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

1.4. Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Citoyenneté et société : d'hier à aujourd'hui
- Professionnalisation et professionnalisme
- Qu'est-ce que l'éthique ?
- Notions d'acte humain, de valeur, de morale, de norme, de droit, de déontologie, de jugement moral, de conscience morale
- Différentes approches éthiques (vertus, devoirs, conséquences, responsabilité, communication)
- Ethique et entreprise : la RSE

Concepts-clés

- Citoyenneté / Civilité / Civisme / Professionnalisation / Professionnalisme / Ethos professionnel / Valeurs / Normes / Droit / Morale / Ethique / Déontologie / Jugement de fait / Jugement de valeur / Jugement de recommandation / Consciences morale / Ethique de la vertu / Ethique du devoir / Ethique conséquentialiste / Ethique de la responsabilité / Ethique de la communication / Autonomie / Hétéronomie / Impartialité / Stakeholders /...

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Démarche interactive s'appuyant sur l'un ou l'autre cas, fait, situation, comportement social, issus principalement de la réalité

Dispositifs d'aide à la réussite

Présence et participation au cours

Mise à disposition d'une liste de questions comptant pour 50% des points

Consultation de sa copie d'examen après chaque période d'évaluation concernée par l'Activité d'Apprentissage

Ouvrages de référence

- Arendt, H., Considérations morales, Ed. Rivage Poche/Petite Bibliothèque, 1996
- Droit, R-P., L'éthique expliquée à tout le monde, Ed. du Seuil, 2009
- Savater, F., Ethique à l'usage de mon fils, Ed. du Seuil, Coll. Points, 2001
- Thiaw-Po-Une, L., (Sous la direction de), Questions d'éthique contemporaine, Ed. Stock, Coll. Les essais, 2006

Supports

Notes de cours sur Moodle Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, 2 capacités parmi celles reprises ci-dessous :

- définir et expliquer différentes notions et conceptions éthiques
- identifier différents types de jugements
- développer, à partir d'une citation ou d'un extrait de texte expliqué au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de cette citation ou extrait de texte et/ou le questionnement éthique qu'il soulève

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe:

- Un examen écrit portant sur la matière du cours.
- Une liste de questions dont l'une d'entre-elles comptera pour 50% des points de l'examen.
- Les modalités de l'examen écrit sont identiques pour les 2 sessions d'examens.
- L'étudiant qui, lors de la 1ère période d'évaluation au Q1, ne se présente pas à l'examen de "Citoyenneté, Ethique et Société" ou qui vient demander une note de présence lors de celui-ci se verra attribuer la note de PP ou de PR. Il conserve néanmoins le droit de présenter son examen au Q3.
- En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée. N.B. La non-présentation de l'épreuve ou d'une partie de l'épreuve entraînera la mention PP pour l'UE.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction

Exceptions :

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- L'étudiant qui, souhaitant s'impliquer dans une participation citoyenne à travers un mandat au niveau de l'OEH (présidence, vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), au niveau de HELHa Sport (présidence, vice-présidence), dans un Conseil HE (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion, dans le Conseil du Département Economique de la HELHa, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent dans cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact verbalement avec la Direction pour lui signifier sa demande et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel**). Moyennant de sa part un engagement formel dans ce sens, et après avoir pris connaissance et accepté les modalités particulières fixées par le responsable de l'UE, l'étudiant signera pour accord un contrat spécifique (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif**). L'ensemble de cette démarche doit être faite pour la fin de la 1ère semaine d'octobre. Durant toute la période que dure cette démarche, l'étudiant ne peut s'absenter du cours. Bien que l'UE (ou l'Activité d'Apprentissage) concernée soit prévue au Q1, l'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué à l'issue du Q2. En cas d'échec en 1ère session (Q2), l'étudiant devra, en 2de session (Q3) soit fournir un nouveau travail réflexif, soit présenter l'examen écrit sur le cours selon les modalités classiques retenues dans la fiche ECTS.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 Comptabilité et fiscalité 3			
Code	ECCM2B13CPF3	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Karine BALON (karine.balon@helha.be) Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de compléter la formation de base de l'étudiant dans les matières comptables, fiscales et juridiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable,

- d'établir la déclaration IPP et déterminer l'impôt;
- d'analyser et d'expliquer le code des sociétés pour les SPRL et sociétés coopératives;
- de journaliser toute écriture relative au métier de comptable;
- de traiter les données internes de l'entreprise en vue de l'élaboration des prix de revient;
- de traiter des opérations spécifiques en matière de TVA et d'établir la déclaration TVA sur base de cas concrets

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B13CMF3C Comptabilité générale et approfondie	48 h / 4 C
ECCM2B13CPF3A Comptabilité de gestion	48 h / 4 C
ECCM2B13CPF3B Contrôle et révision	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 100 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B13CMF3C Comptabilité générale et approfondie	40
ECCM2B13CPF3A Comptabilité de gestion	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité générale et approfondie			
Code	3_ECCM2B13CMF3C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage représente la continuité des acquis de première année.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'activité d'apprentissage a pour but de compléter et d'approfondir la formation comptable commencée en première.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Ecritures comptables spécifiques (de la classe 0 à 5)
- analyser et enregistrer les opérations telles que les réserves immunisées, les impôts différés...
- opérations impliquant les comptes de droit et d'engagement.

Démarches d'apprentissage

leçons magistrales exposées au travers de nombreux exemples et séances d'exercices sur base de cas concrets

Dispositifs d'aide à la réussite

possibilité de remédiation

Ouvrages de référence

Néant

Supports

syllabus de théorie et d'exercices

4. Modalités d'évaluation

Principe

Sur base d'un examen écrit, les étudiants seront évalués sous forme d'exercices à journaliser

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité de gestion			
Code	3_ECCM2B13CPF3A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette AA est de former les étudiants au calcul du coût de revient et du résultat analytique par la méthode des coûts complets.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette AA, l'étudiant sera capable d'organiser l'information et de respecter la logique des étapes permettant de mener à bien le calcul des coûts et de déterminer le coût de revient et le résultat analytique par la méthode des coûts complets.

- 1.2. Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.
- 2.4. Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises.
- 3.4. Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion.
- 4.6. Optimiser le système d'information comptable.
- 5.1. Mettre en place des outils de gestion des flux d'informations économiques et comptables (collecter les informations, classer et archiver les documents...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Les types de charges.
2. L'analyse des charges par destination.
3. Les comptes de la CG.
4. Les différences de traitement comptable.
5. L'évaluation et la comptabilisation des encours et des produits dérivés.
6. Les emballages en CG.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral.
- Approche par situation-problème.
- Approche déductive.
- Travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Séance de questions-réponses.
- Exercices supplémentaires avec les solutions à disposition des étudiants sur E-connected.

Ouvrages de référence

- Maton E., *Comptabilité de gestion*, Ed. Lextenso.
- Goujet C. et Raulet C., *Comptabilité de gestion*, Ed. Dunod.
- Abécassis S., *Exercices corrigés de comptabilité analytique*, ED. Aengde-Ciet.

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports

- Syllabus (théorie et exercices).
- Notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit 100%.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Contrôle et révision			
Code	3_ECCM2B13CPF3B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le volet consacré à la gestion de l'entreprise par la compréhension du management des risques de l'entreprise et de son contrôle externe et interne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de cette AA, l'étudiant sera capable de comprendre la gestion des risques de l'entreprise et de comprendre le contrôle externe, le contrôle interne et la révision des comptes.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Notions de risque et hiérarchisation
- Notions de contrôle interne : rôle dans l'entreprise, missions, études des processus de l'entreprise, fondamentaux du contrôle interne
- Audit externe : rôle du réviseur, déontologie et IRE, techniques d'audit, démarche d'audit, audits des rubriques comptables
- Révision des comptes : Techniques de révision des comptes.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Présentation PowerPoint ponctuée d'exemples pratiques
- Notions théoriques entrecoupées d'exemples
- Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Présentation PowerPoint, illustrations de cas réels et d'articles de presse d'actualité.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de juin quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 Comptabilité et fiscalité 4			
Code	ECCM2B14CPF4	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Sophie DEPOND (anne-sophie.depondt@helha.be) Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be) Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de compléter la formation de base de l'étudiant dans les matières comptables, fiscales et juridiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B14CPF4A	Pratique de la comptabilité	36 h / 3 C
ECCM2B14CPF4B	Impôt des sociétés	36 h / 3 C
ECCM2B14CPF4C	Analyse des états financiers de l'entreprise	48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 100 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B14CPF4A	Pratique de la comptabilité	30
ECCM2B14CPF4B	Impôt des sociétés	30
ECCM2B14CPF4C	Analyse des états financiers de l'entreprise	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratique de la comptabilité			
Code	3_ECCM2B14CPF4A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est le prolongement des activités d'apprentissage "TVA", "Fondements d'une comptabilité générale", "Opérations de fin d'exercice comptable" du Bloc1 en les reliant entre elles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'analyser et d'enregistrer les factures présentant des problèmes spécifiques en matière de TVA,
- à partir de pièces justificatives d'assurer la tenue correcte des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels d'une entreprise

Compétence 1 S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable

3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur

3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données

et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Implications comptables en matière de TVA

Concepts-clés : TVA, Déductions, Restitutions

Démarches d'apprentissage

Approche par situations-problèmes

Cours magistral

Travail de groupes : élaboration d'un dossier comptable

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de questions-réponses.

Ouvrages de référence

Fiscologue

Pacioli

Comptabilité créative

Astuces et conseils TVA

Code TVA

www.lexalert.net

Ces ouvrages, revues et sites internet ne sont ni indispensables ni obligatoires.

Supports

Syllabus axé sur des cas pratiques

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités d'élaboration et d'évaluation du dossier sont communiquées aux étudiants en début d'année.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des sociétés			
Code	3_ECCM2B14CPF4B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de permettre à l'étudiant de compléter une déclaration ISoc "simple" ainsi que de calculer l'impôt dû par une société.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'appliquer les dispositions du CIR pour déterminer si une personne est assujettie ou non à l'ISoc
- de maîtriser et d'appliquer les règles fiscales vues au cours sur base de cas concrets
- de déterminer la base imposable d'une société
- de compléter une déclaration ISoc
- de calculer l'impôt dû par une société

Compétences visées :

- Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- L'assujettissement à l'ISoc
- Détermination du résultat fiscal
- Les déductions fiscales
- Le calcul d'impôt

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive
- Cours magistral
- Notions théoriques entrecoupées de cas pratiques et d'exemples chiffrés
- Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

- Nombreux cas et exercices pratiques
- Actualités fiscales

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Analyse des états financiers de l'entreprise			
Code	3_ECCM2B14CPF4C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA est primordiale et ne peut être appliquée qu'avec une maîtrise certaine de la comptabilité et une bonne connaissance de l'I.Soc..

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les étudiants devront être capables de poser un diagnostic financier de l'entreprise.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Eléments de base de l'analyse financière
2. Analyse dans le temps par la méthode des ratios financiers
3. Analyse dans l'espace par les ratios de la B.N.B.
4. Analyse des flux financiers

Démarches d'apprentissage

La théorie expliquée par l'enseignant est concrétisée par l'analyse faite en classe d'une entreprise.

Dispositifs d'aide à la réussite

- cas pratique fait par les étudiants et correction commentée par l'enseignant,
- distribution aux étudiants de l'énoncé d'examen de l'année précédente

Ouvrages de référence

- notice explicative de la B.N.B.

Supports

- tableau,
- comptes annuels de Colruyt,...
- notice explicative de la B.N.B.,
- conférence de Deloitte

4. Modalités d'évaluation

Principe

- examen écrit

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Voir règlement des études

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de (juin ou septembre selon les cas ! à adapter à votre situation Q1 ou Q2) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 15 Droit 3			
Code	ECCM2B15DRT3	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Christelle DANCSA (christelle.danca@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement complète la formation de l'étudiant tant en matière de droit social qu'en matière de droit commercial et des sociétés par l'analyse des textes légaux afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage juridique et permettre la reformulation des règles applicables aux entreprises, commerçants et sociétés commerciales.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
- 4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- d'utiliser la terminologie juridique propre au droit social et droit des sociétés et de l'appliquer à divers « casus » ;
- d'analyser et d'expliciter le code des sociétés pour les SPRL et sociétés coopératives;
- d'analyser l'application du droit social et de la protection sociale dans l'entreprise sous ses aspects individuels et collectifs.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B15DRT3A Droit des sociétés	12 h / 1 C
ECCM2B15DRT3B Droit social	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B15DRT3A Droit des sociétés	10
ECCM2B15DRT3B Droit social	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit des sociétés			
Code	3_ECCM2B15DRT3A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage complète la formation de l'étudiant en matière de droit commercial et des sociétés en combinant l'étude de la société privée à responsabilité limitée et de la société coopérative avec l'analyse et l'interprétation des textes législatifs y relatifs.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'unité d'apprentissage, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- de définir, d'analyser et d'expliquer les règles de création, de fonctionnement et de transformation des sociétés suivantes : SPRL, SPRLU, SPRLS, SC et SCRI

Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

2.2 Expliquer et commenter les documents relevant de son champ d'activités

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3. mobiliser les savoirs et savoirs-faire propres à son activité de comptable

3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur

Compétence 4. Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation

Compétence 5. S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pour chaque société étudiée :

fondation,

titres,

organes,

contrôle,

durée et dissolution,

changements dans le capital,

affectation du résultat,

transformation.

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème
Cours magistral

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de "questions-réponses" est organisée en fin d'activité d'apprentissage.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus
Notes de cours
Code de Droit des sociétés

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se fera sur base d'un examen écrit lors de la session de janvier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit social			
Code	3_ECCM2B15DRT3B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christelle DANCSA (christelle.danca@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement pédagogique de la formation. Plusieurs aspects théoriques, liés au Droit, y seront envisagés afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage juridique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'utiliser la terminologie juridique propre au droit social et de l'appliquer à divers « casus » simples tirés des faits d'actualité et de la jurisprudence,
- d'analyser l'application du droit social et de la protection sociale dans l'entreprise sous ses aspects individuels (recrutement, emploi, contrats, conditions de travail, rémunération, protection sociale des salariés, résiliation du contrat) et collectifs (représentation du personnel et syndicale, négociation collective, conflits collectifs),
- d'expliquer et reformuler les règles essentielles du droit social en ce qui concerne le contrat de travail d'une part, la sécurité sociale d'autre part.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- LE **DROIT DU TRAVAIL** : la conclusion du contrat de travail, l'exécution du contrat de travail, la suspension du contrat de travail, la concertation, la fin du contrat de travail, la défense des droits des travailleurs.
- LA **SÉCURITÉ SOCIALE** : définition, différents secteurs : l'assurance maladie-invalidité, l'assurance chômage, les allocations familiales, les vacances annuelles, les accidents de travail, les maladies professionnelles, les pensions, la sécurité sociale.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral ponctué d'études de cas issus pour la plupart des faits d'actualités et de la jurisprudence

Dispositifs d'aide à la réussite

- Liste de questions déposée sur Connected au fur et à mesure de la présentation des divers chapitres
- Séance de questions/réponses après chaque chapitre sur la matière et la liste de questions

Ouvrages de référence

Il y a de nombreux ouvrages en droit social mais malheureusement ceux-ci sont très rapidement désuets en raison des

changements permanents qui interviennent dans cette matière.

Il est donc préférable de consulter les sources propres aux secrétariats sociaux pour être à jour.

- Librement – Mensuel du syndicat libéral – CGSLB – 1070 Bruxelles
- Syndicats - Bimensuel FGTB – 1000 Bruxelles
- www.hdp.be (secrétariat social « Partena »)
- http://www.ucm.be
- http://www.easypay-group.com – Actualités – Flashes info
- HDP&Arista – Actuascan – News
- www.groups.be – Actualité sociale

Supports

- Syllabus sur Connected
- Listes de questions de préparation sur Connected
- Power Point sur Connected

Ces documents sont déposés au fur et à mesure de l'avancement de la matière.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit pour chaque session d'examen

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 16 Gestion de l'entreprise 2			
Code	ECCM2B16GE2	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Christelle DANCSA (christelle.danca@helha.be) Rose-Line CLIPPE (rose-line.clippe@helha.be) Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be) Michel SERVAIS (michel.servais@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de permettre à l'étudiant d'utiliser tous les outils nécessaires à la création et à la défense d'un projet d'entreprise

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- d'utiliser adéquatement les outils de communication professionnelle
- d'élaborer et de défendre, en équipe, un plan d'affaires à partir d'un projet de création d'entreprise

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B16GE2A	Aptitudes relationnelles appliquées en entreprise	24 h / 2 C
ECCM2B16GE2B	Création d'un projet d'entreprise	24 h / 5 C
ECCM2B16GE2C	Communication professionnelle	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 80 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B16GE2A	Aptitudes relationnelles appliquées en entreprise	20
ECCM2B16GE2B	Création d'un projet d'entreprise	50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aptitudes relationnelles appliquées en entreprise			
Code	3_ECCM2B16GE2A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christelle DANCSA (christelle.danca@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement pédagogique de la formation . Elle permettra de sensibiliser l'étudiant aux compétences et capacités nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant devra être capable :

- d'intégrer, lors de mises en situation, les bases théoriques fondamentales, permettant d'appréhender les dimensions psychosociales (assertivité, estime de soi, gestion du stress, gestion des conflits, PCM,...) et organisationnelles (gestion du temps...) de la vie en entreprise,
- de relier ces bases théoriques à des expériences vécues afin de leur donner un sens et de les exprimer dans un « cahier personnel »

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Gérer le stress via :

- l'affirmation de soi et l'assertivité – Confiance en soi et estime de soi – Communication non violente.
- la gestion du temps et des priorités.
- la gestion des conflits – Optimiser les relations aux autres.
- le Process Communication Managment (Taïbi Kahler)

Ces points seront envisagés en fonction du temps imparti et de la dynamique du groupe d'étudiants.

Contrat de confidentialité au début du cours en raison des jeux de rôle et de l'implication personnelle.

Démarches d'apprentissage

Ateliers jeux de rôle et exercices

Information sous forme magistrale

Dispositifs d'aide à la réussite

Réalisation du cahier personnel au fur et à mesure de l'apprentissage

Ouvrages de référence

Voir bibliographie dans chaque module

Supports

Syllabus d'exercices et jeux de rôle à télécharger sur Connected au fur et à mesure de la formation
Syllabus théorique déposé sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présence = **5 points** – L'étudiant perdra les 5 points dès la première absence non justifiée par certificat médical (aucune absence n'est donc tolérée) – Au-delà de 50% d'absence l'évaluation consistera en un PP au bulletin (Pas Présenté)
· Évaluation globale sur base d'exercices individuels pré-définis dans chaque partie du module = **10 points** - Pour plus de détails voir critères d'évaluation déposé sur Connected. Il va sans dire que si l'étudiant est absent il est impossible d'évaluer sa participation, la note diminuera donc en fonction du nombre d'absence. La participation positive s'avère donc essentielle.
· Cahier personnel = **5 points** Pour plus de détails voir document annexe déposé sur Connected. La non remise du cahier entraînera un PP au bulletin.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100		
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

En raison de la particularité de l'activité d'apprentissage dont l'évaluation est principalement basée sur une participation active durant les séances de formation, **la note est non récupérable**. La note de juin sera celle de septembre

En cas de maladie grave et d'une absence prolongée justifiée par un certificat médical, un travail pour chaque module indépendamment (dont les modalités seront précisées pour chaque module) sera demandé à l'étudiant.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Création d'un projet d'entreprise			
Code	3_ECCM2B16GE2B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Rose-Line CLIPPE (rose-line.clippe@helha.be) Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour but de permettre à l'étudiant de poursuivre son projet d'entreprise en utilisant tous les outils nécessaires à la création d'entreprise de manière concrète ainsi qu'à sa défense devant des professionnels

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'avoir trouver une idée innovante et de la mettre en pratique: en réalisant notamment une étude de marché, une analyse swot, une analyse de la concurrence, un prototype ainsi qu'un business plan complet
- de présenter devant des experts son projet d'entreprise et de le défendre

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'activité d'apprentissage consiste à mettre l'étudiant dans une situation de création d'un projet entrepreneurial sur base d'une idée innovante.

L'étudiant devra se remettre en question après avoir rencontré différents experts externes et faire évoluer son projet.

Différents sujets seront traités pour l'aider:

- les sources de financement: emprunts , crowdfunding
- les canaux de distributions
- les canaux de communication
- les coûts variables et fixes
- plan de trésorerie

Démarches d'apprentissage

L'activité d'apprentissage se réalise sur base d'un travail de groupe. Chaque groupe étant amené à créer son propre projet. Les professeurs se positionnent comme accompagnateur visant à leur fournir les aides nécessaires à la progression de leur projet. Les professeurs recevront plusieurs conférenciers sur des thèmes bien précis: plan financier, crowdfunding,... Les étudiants recevront également l'avis d'experts externes qui leur donneront des conseils pertinentes à la progression de leur travail.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Revue "Guide du jeune entrepreneur" fourni par les jeunes entreprises

Supports

Revue "Guide du jeune entrepreneur" fourni par les jeunes entreprises

Rencontre avec des experts extérieurs
conférences

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les étudiants seront évalués sur base de la présentation de leur projet devant les experts extérieurs ainsi que sur base d'un dossier écrit de 15 pages présentant son plan d'affaires

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Prj	100	Prj	100

Prj = Projet(s)

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication professionnelle			
Code	3_ECCM2B16GE2C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Michel SERVAIS (michel.servais@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à transmettre des outils de communication professionnelle, qu'ils soient écrits ou oraux (mindmapping, réunion de travail, courrier, courriel, dossier, exposé, pitch).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'UE, l'étudiant sera capable:

- I. Suite à des séances de travaux de groupe, de rédiger et structurer en groupe un dossier sur une problématique choisie, en respectant les consignes de présentation, y compris pour la table des matières et la bibliographie, et en utilisant une orthographe et une syntaxe correctes;
- II. Suite à des séances de travaux de groupe, de présenter en groupe un pitch de 5' sur une problématique choisie, en utilisant un support (audio)visuel.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours alterne des exposés magistraux sur les outils de communication professionnelle et des séances de travaux de groupe utilisant ces outils afin de développer le projet d'entreprise.

Démarches d'apprentissage

Le cours tire parti du projet d'entreprise imaginé par les étudiants afin de les placer dans un contexte fictif d'insertion professionnelle. L'enseignant se positionnera comme un accompagnateur pédagogique visant à fournir aux étudiants les techniques et les concepts adéquats pour développer leur projet.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant utilise l'évaluation formative.

L'étudiant peut aussi demander des séances individuelles afin d'améliorer sa pratique.

Ouvrages de référence

Servais, M. (2017-2018). Cours de Communication professionnelle. Ouvrage non publié, HELHa-Mons, Mons.

Supports

Syllabus, notes de cours, extraits DVD, plateforme Moodle.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant remettra l'ensemble de ses travaux dans un portfolio final représentant le travail de l'ensemble du groupe. Les différents travaux recevront alors une évaluation certificative.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Prj + Exo	100	Prj + Exo	100

Prj = Projet(s), Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En cas d'échec, l'évaluation du Q3 est similaire à l'évaluation du Q2.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 17 Impôts des personnes physiques			
Code	ECCM2B17IPP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de permettre à l'étudiant d'améliorer ses connaissances de base en impôt des personnes physiques en combinant l'élaboration approfondie d'une déclaration fiscale et le calcul d'impôt.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- de remplir les cadres principaux d'une déclaration fiscale sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition;
- de déterminer l'impôt sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition;

- de déterminer les charges professionnelles les plus avantageuses pour un contribuable sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B17IPPA Impôt des Personnes Physiques

36 h / 3 C

Contenu

Table des matières

- Les revenus immobiliers et la détermination des revenus immobiliers nets.
- Les revenus professionnels et les charges professionnelles des salariés, des dirigeants d'entreprise, des indépendants et des professions libérales.
- L'ATN voiture de société.
- Le quotient conjugal.
- La dépense déductible.
- Les emprunts hypothécaires pour l'habitation propres et les avantages fiscaux régionaux.
- Les dépenses donnant droit à une réduction d'impôt.
- la détermination de l'impôt.

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive.
- Approche par situation-problème.
- Cours magistral.
- Etude de cas.
- Travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions-réponses.

Ouvrages de référence

- Guide impôts 2017, IPCF.
- Guide fiscal du contribuable - IPP - 2017, UNSP.
- Guide-impôts 2017, Test achats.
- Codex IPCF.

Divers

- Fiscologue.
- Pacioli.
- Astuces et conseils.
- www.lexalert.net.

Ces ouvrages et publications ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'UE mais simplement conseillés.

Supports

- Syllabus.
- Notes de cours.
- Tax on calc.
- Codex IPCF.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

L'évaluation de cette UE vise à s'assurer de la maîtrise des notions étudiées au point de vue pratique.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Ce principe reste identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE, la note obtenue est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 18 Normes professionnelles			
Code	ECCM2B18NP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be) Anne-Sophie DEPONDY (anne-sophie.depondy@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de donner les outils nécessaires afin de maîtriser les spécificités comptables des entreprises ainsi que les règles déontologiques s'appliquant à l'entreprise et à la profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de maîtriser les règles déontologiques de la profession et s'appliquant aux entreprises
- de maîtriser les spécificités comptables

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B18NPA Droit et normes comptables

36 h / 3 C

ECCM2B18NPB Déontologie

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B18NPA	Droit et normes comptables	30
ECCM2B18NPB	Déontologie	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit et normes comptables			
Code	3_ECCM2B18NPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie DEPOND (anne-sophie.depondt@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'inscrit dans le développement des spécificités fiscales liées à la fiscalité locale, régionale et européenne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Fiscalité locale et régionale: les compétences régionales et communales et les taxes prélevées par ces entités.

Fiscalité européenne: la structure institutionnelle de l'UE et ses compétences dans le droit fiscal.

Les compétences visées

- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente.
- 2.2 Expliquer et commenter (par écrit et oralement) les documents relevant de son champ d'activités.
- 4.4 le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.
- 5.2 Mettre à jour la documentation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Partie I: Fiscalité locale et régionale

Chapitre 1: Considérations générales

Chapitre 2: Fiscalité des Communautés et Régions

Chapitre 3: Fiscalité provinciale wallonne

Chapitre 4: Fiscalité communale

Chapitre 5: Limitation des pouvoirs des Régions, provinces et Communes et contrôle effectué par les cours et tribunaux

Chapitre 6: Procédures relatives aux taxes communales, provinciales et régionales.

Partie II: Fiscalité européenne

- Introduction au droit fiscal international.
- Conventions préventives de la double imposition (modèle OCDE) et étude de la CPDI Belgique - France
- Développements récents

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème.

Cours magistral.

Etude de cas.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses.

Ouvrages de référence

- Mémento de la fiscalité locale et régionale, par V. Sepuchre, Wolters Kluwer.
- Guide de l'impôt 2016, IEC

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports

Syllabus.

Notes de cours de l'étudiant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit 100%

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions abordées et travaillées au cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie			
Code	3_ECCM2B18NPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'intéresse au volet déontologique de cette UE. L'objectif est d'amener l'étudiant à prendre conscience de l'importance de la déontologie dans son métier de comptable en entreprise ou de futur membre d'un institut professionnel (comptable IPCF ou expert-comptable)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de cette AA, l'étudiant sera capable de maîtriser les règles déontologiques de sa profession en entreprise ou fiduciaire

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Mise en place d'un code de déontologie, responsabilité sociétale des entreprises, notion de stakeholder, économie sociale, placements éthiques, blanchiment d'argent, gouvernance d'entreprise

Cas d'entreprises qui appliquent ces concepts

Les règles déontologiques propres aux instituts liés à la comptabilité et cas pratiques : IPCF et IEC

Démarches d'apprentissage

Cours magistral sur base d'une présentation PowerPoint, cas pratiques, articles de presse d'actualité et/ou vidéos d'actualité, études de cas sur base de code de déontologie réels, travail de groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus sous forme de PowerPoint

Notes de cours de l'étudiant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette AA sera basée sur la compréhension et l'utilisation des concepts théoriques et pratiques vus en classe ainsi que sur le travail réalisé en groupe

L'évaluation au Q3 comporte uniquement l'examen écrit à 100%. Au Q3, les travaux ne doivent pas être représentés et les notes des travaux ne sont pas reportées du Q2 au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	30		
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 19 Gestion informatique			
Code	ECCM2B19GI	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Françoise MATHYS (francoise.mathys@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser les notions de base en informatique, d'utiliser un système d'exploitation, un tableur et un logiciel de gestion de base de données.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)

Acquis d'apprentissage visés

Maîtriser des techniques qui permettront à l'étudiant d'être autonome, définir des concepts informatiques, utiliser le vocabulaire informatique de manière adéquate.

Collecter, vérifier, calculer, organiser des informations économiques et comptables.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable (sans utilisation de l'aide et d'Internet) de

- 1) définir et employer les termes techniques informatiques ;
- 2) à l'aide de Windows, donner les tutoriels permettant
 - a) de gérer des fichiers et dossiers à partir d'un contenu de dossier donné ;
 - b) d'identifier des menaces (sécurité) ;
 - c) d'afficher et retrouver les données souhaitées ;
 - d) de retrouver rapidement des informations sur différents périphériques ;
 - e) d'utiliser au mieux les différents interfaces et outils
- 3) à l'aide d'Excel, de donner les tutoriels permettant ;
 - a) de créer un tableau à partir de données brutes ;
 - b) de compléter un tableau ;
 - c) de concevoir des formules et de les tester ;
 - d) de mettre en forme un tableau et de faire des graphiques appropriés ;
- 4) à l'aide d'Access, de donner les tutoriels permettant ;
 - a) de structurer des informations
 - b) de mettre en place une base de données
 - c) d'utiliser les fonctions de base d'Access
 - d) d'analyser, gérer et exploiter des données, automatiser des traitements.

Démarches d'apprentissage

Mise en situation sur ordinateur.

Dispositifs d'aide à la réussite

Prise de notes écrites sur papier de préférence, participation active aux activités d'enseignement et étude régulière.

Réussite de l'UE 10 très vivement conseillée car l'UE 19 est la suite de l'UE 10.

Ouvrages de référence

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires pour la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

HERVO, Corinne, *Microsoft Excel 2016 Maîtriser les fonctions avancées du tableur de Microsoft*, ENI, 2015

MAKSEY, Gabor, PIGNEUR, Yves, *Modéliser par l'exemple*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2e édition 2014

LOGODA, Jean-Marc, *Les fiches outils Tableaux de bord et budgets avec Excel*, Eyrolles, 2015

Supports

Syllabus, notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit sur P.C.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Ce principe reste identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE, la note obtenue est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

L'utilisation de l'aide du logiciel et d'Internet est interdite lors de l'examen.

L'étudiant doit être en possession de sa carte lors de l'examen, il doit pouvoir imprimer (imprimante installée et argent sur la carte). Sanction : moins 2 sur 20 pour les étudiants ne sachant pas imprimer.

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure indiqués sur les listes affichées aux valves devront présenter l'examen à la session suivante sauf absence appréciée légitime par les autorités de l'établissement.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 20 Langues étrangères 1			
Code	ECCM2B20LE1	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Chantal BLAES (chantal.blaes@helha.be) Luc CHANOINE (luc.chanoine@helha.be) Sylvie TELLIER (sylvie.tellier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de permettre à l'étudiant :

- d'approcher les réalités et exigences du monde professionnel;
- de prouver sa maturité, son esprit de synthèse et sa maîtrise des matières enseignées au cours de sa formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

- 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
- 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs
- 3.5 Établir les plans financiers et élaborer des prévisions

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
- 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
- 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les

informations, classer et archiver les documents,...)

5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

5.4 Assurer le suivi de ses dossiers

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de cette UE, l'étudiant(e) devra prouver une maturité qui lui permettra d'aborder le monde professionnel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B20LE1A	Néerlandais des affaires	36 h / 3 C
ECCM2B20LE1B	Anglais des affaires	36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B20LE1A	Néerlandais des affaires	30
ECCM2B20LE1B	Anglais des affaires	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais des affaires			
Code	3_ECCM2B20LE1A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Chantal BLAES (chantal.blaes@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est en lien direct avec les axes communicatifs et linguistiques professionnels tels que la réalité sociale, professionnelle et économique. La finalité de l'unité consiste en la maîtrise tant orale qu'écrite d'un niveau intermédiaire (B1/B2) permettant aux locuteurs de comprendre un contenu, d'y formuler des interventions de critiques constructives et de synthétiser une information professionnelle oralement et de façon écrite. Cette unité(activité) s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique met néanmoins l'accent sur la langue cible. Les consignes sont formulées d'abord en français, après la phase de familiarisation, en néerlandais. Lors des activités à effectuer en classe ou à domicile, les consignes et les réalisations des tâches demandées se déroulent exclusivement en néerlandais. Un temps raisonnable est laissé entre la distribution des consignes, la réalisation et la présentation des tâches.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes:(compétence 2)

- recueillir et transmettre les informations dans un contexte multilingue
- comprendre, expliquer et commenter les documents relevant de son champ d'activités professionnelles(socio-économiques et sociétaux au sens large)
- structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents contextes et interlocuteurs
- négocier, argumenter, défendre des dossiers, émettre ou contredire une opinion, proposer des solutions
- présenter à deux moments de l'année(2017-2018) un exposé structuré sur un sujet d'actualité ainsi que sur un sujet plus pointu relevant de la vie économique au sens large en Belgique ou dans différents pays européens. Les thèmes seront variées allant de la consommation, à la politique des transports, à la santé ou encore à la fiscalité. L'objectif poursuivi est la maîtrise de la langue nuancée à caractère professionnel sur un sujet d'actualité (encore à définir)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu que de façon individuelle, l'étudiant soit capable

- de recueillir et transmettre les informations dans un contexte multilingue
- de comprendre, expliquer et commenter les documents relevant de son champ d'activités professionnelle(sociétales et socio-économiques au sens large)
- structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différentes situations, contextes variés et interlocuteurs différents

- négocier, argumenter et défendre les dossiers
- nuancer sa pensée, exprimer l'avis et le doute, la requête et le refus

Thèmes généraux

- Gestion de la vie courante, du conflit, du conflit professionnel, amener à la solution
- Habitudes et/ou découvertes de consommation alternative(recyclage, deuxième main, échange, troc)
- Etude approfondie d'une grande entreprise: Ikea, son histoire, son développement, sa politique environnementale
- Travailler en Belgique: la satisfaction du Belge, salaire et promotions, collégialité
- Etude approfondie d'une entreprise ou association à caractère alternatif, voie vers le futur, troc, transaction financière
- Le temps et la division du temps
- Le salaire en Belgique: comparaison entre pays et professions, échanges d'expériences, coup d'oeil sur l'étranger en matière de fiscalité et de salaires

PS: L'ordre des thèmes peut être sujet à modification selon l'actualité et l'angle d'attaque méthodologique peut se voir adapté.

Code grammatical

- Construction de la phrase complexe(subordonnée de type temporel, concessif, conditionnel)
- Conjonctions de subordination, pronoms relatifs et adverbess pronominaux
- Liaisons de phrases de types différents et intégrations complexes de constituants dans les différentes phrases
- Expression du futur et du conditionnel(OTTT, OVTT, VTTT, VVTT)
- Différenciation entre le présent, l'imparfait, le futur et le conditionnel
- Usage et concordance des temps selon le moment des faits et leurs conditions(relation temps et aspect)
- L'accord de l'adjectif
- Les degrés de comparaison(infériorité, égalité, supériorité)
- Voix passive
- L'utilisation du mot " er"

Code lexical (non exhaustif, mais toujours en lien avec les thèmes généraux)

- Descriptions de situations conflictuelles en entreprises
- Gestion des conflits, gestions des actes délictueux(vol en magasin)
- Firme, création, ameublement, objets
- Fonctionnement de l'entreprise, personnels, salaires, nouveaux défis, mutation, promotion
- Fiscalité, impôt des personnes physiques, retenues sur salaires, précomptes, ONSS

PS: Pour des raisons de convenance collective ainsi que pour atteindre les objets finaux, il est possible que certains sujets se voient modifiés en fonction de l'actualité et que l'ordre des éléments ne soient pas respectés L'enseignant veillera à ce que les apprentissages soient équitablement répartis entre Q1 et Q2.

- Acquisition régulière du vocabulaire spécifique aux métiers de la comptabilité et de la finance. Cette acquisition se fait par l'étude régulière à domicile du vocabulaire professionnel suivie d'une évaluation.

Démarches d'apprentissage

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu, que de façon individuelle, l'étudiant soit capable de

- de structurer correctement des phrases complexes
- de formuler correctement par écrit et/ou par oral des messages élaborés liés à la vie quotidienne et professionnelle
- d'utiliser du vocabulaire adéquant dans un contexte pré-défini, préparé et professionnalisant
- de maîtriser la nuance stylistique et lexicale
- de maîtriser la théorie grammaticale complexe
- d'appliquer rigoureusement la théorie grammaire grammaticale dans des exercices en lien direct avec celle-ci
- de répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages élaborés oraux et écrits
- de présenter un exposé structuré sur un sujet relevant de faits de société contemporaine
- de présenter un exposé structuré sur un sujet relativement de la vie économique et/ou entrepreneuriale

Thématiques générales

- Habitudes de consommation alternatives(recyclage, deuxième main, échange, troc)
- Un géant de l'entreprise: Ikea
- Travail et administration, candidatures et courrier commercial de base, échanges verbaux
- Emploi, travail et imposition en Belgique et à l'étranger
- Jeux de rôle en situations variées, alternance des rôles

Code lexical(non exhaustif en rapport avec les dossiers)

- Echanges et transactions
- Traits de caractère, conciliation et conflit
- Habitat et ameublement
- Firmes, salaires, employés, simulation de situations fiscales en Belgique
- Localisation, construction, commerce et industrie
- Imposition, retenues et taxes, héritage

Dispositifs d'aide à la réussite

La participation au cours, la préparation des exercices, l'implication personnelle dans les multiples tâches d'enseignement sont mises en oeuvre par l'enseignant déllvrant un enseignement interactif et participatif. En ce sens, il s'agit d'une collaboration où l'étudiant s'approprie son savoir par de multiples démarches. Des évaluations régulières obligatoires sont organisées afin de permettre à l'étudiant de se situer, d'apprécier la méthode d'apprentissage et de modifier si nécessaire son attitude au travail. Chaque évaluation, selon un certain degré est corrigée en classe et fait l'objet d'un diagnostic personnalisé.

Des travaux de lectures, de recherches de documents et de liens viennent agrémenter les préparations obligatoires.

Ouvrages de référence

Grammaire illustrée du néerlandais, G.Rosen, Ed. Hatier, manuel de grammaire (achats obligatoires)
Exercices de grammaire illustrée du néerlandais, G.Rosen, Ed. Hatier, cahier d'exercices (achats obligatoires)
Vaincre le vocabulaire néerlandais, Livre 1, Fr. Ghesquière; Ed. Labor Educations (achats obligatoires)

Ouvrages non obligatoires mais conseillés pour la réussite de l'activité d'apprentissage :

Guide pratique de la communication, 101 actes de communication, J. Vromans, ed. Hatier

Le lexique néerlandais pour les nuls, Theodoor Puttermans, First Editions

L'évalaution et le cadre européen commun, CLE International; Chr. Tagliante

Het Frans Juridisch Woordenboek(woordenboek voor juridische zaken, Uitgeverij Grenzenloos, 2015

Het Frans onroerend goed Woordenboek(woordenboek voor aankoop en bouw van een huis" Grenzenloos, 2015

Contact 1, 2, E. de Leeuw, Petra Roël, Annemarie Cornax, Intertaal, Amsterdam 2010

Nederlands voor managers, 3ème édition, Guy Sirjacobs, Jean-Paul Callut, De Boeck, 2006(ouvrage épuisé)

Werkboek naar Werk, Interculturele loopbaantraining voor anderstaligen, VanDorp Educatief, Marja Paalman, 2005

Supports

Manuels scolaires

Notes de cours

Coupures de presse authentique

Articles et dossiers de fond d'un fait divers

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	30				
Période d'évaluation	Exm	70			Exm	100

EvC = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anglais des affaires			
Code	3_ECCM2B20LE1B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc CHANOINE (luc.chanoine@helha.be) Sylvie TELLIER (sylvie.tellier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans la continuité du cours de BAC 1, consolider, systématiser et étendre les acquis et compétences.

Approfondir et revoir les notions fondamentales lexicales, grammaticales et syntaxiques abordées en BAC 1.

Préparer et orienter l'étudiant vers les situations de la vie quotidienne et professionnelle auxquelles il est susceptible d'être confronté en travaillant les quatre compétences linguistiques : compréhension à l'audition, à la lecture, expression orale et expression écrite.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du quadrimestre, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit à même de/d' :

Formuler correctement par écrit des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle.

Formuler correctement oralement des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle.

Structurer correctement des phrases.

Prononcer de manière appropriée les mots et phonèmes de la langue anglaise.

Utiliser un vocabulaire adéquat et correct dans un contexte donné.

Appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.

Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits .

Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages oraux.

Traduire avec précision des textes, mots, expressions et phrases.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thèmes lexicaux abordés concernent entre autres:

- Writing emails
- Application letters and CVs
- Start ups
- Raising capital
- Business plans
- Supply chaining

-Logistics

Quelques points grammaticaux vus ou revus:

- Relative clauses
- Comparison
- Present perfect
- Past perfect
- Conditional
- Passive
- Reported speech

Démarches d'apprentissage

- De nombreuses activités de classe mêlent la compréhension à l'audition, la compréhension à la lecture et l'expression orale en amenant les étudiants à collaborer en petits groupes afin de s'exprimer sur les thématiques développées.

De cette façon, l'implication personnelle dans les groupes et la participation aux activités d'enseignement est favorisée.

- L'enseignant supervise les activités de classe en expliquant, en écoutant, en encourageant, en conseillant et en corrigeant les messages oraux et les productions écrites.

- La bonne préparation des exercices et travaux sera vérifiée par l'enseignant qui veillera à ce que soit tiré un maximum de bénéfices de la présentation et la correction de ceux-ci.

- Des évaluations obligatoires permettront aux étudiants de prendre la mesure de leurs progrès, capacités et connaissances tout en se familiarisant progressivement avec les méthodes d'évaluation propres à l'AA.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Travaux à domicile
- Présentations orales en classe
- Conversations et travail en équipe
- Interrogations et évaluations
- Feedback quant au travail effectué

Ouvrages de référence

R. Murphy: English Grammar in Use.(Intermediate)

Supports

English Grammar in Use.(Intermediate) MURPHY R.

Syllabus et documents ou fichiers à télécharger sur la plateforme Connected.

Notes de cours

Sites internet

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Tests et travaux tant écrits qu'oraux en cours de quadrimestre représentent 30 %

- Examen écrit et oral: 70 %

- Il n'y aura pas de reprise en compte de l'évaluation journalière du Q1 (interrogations, travaux...) au Q3, les résultats obtenus pour cette AA au Q3 reposent donc à 100% sur les résultats de l'examen.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int + Trv	30				
Période d'évaluation	Exe + Exo	70			Exe	100

Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Cette unité/activité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins principalement l'accent sur la langue cible.

La présence aux différentes activités d'enseignement est indispensable.

Toute absence à une évaluation ou à une interrogation doit être justifiée par un document officiel (certificat médical, attestation, ...). Toute absence non dûment justifiée par un document officiel à une évaluation ou interrogation se soldera par une cote nulle pour celle-ci.

Examens

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Toutes les parties de l'épreuve doivent être présentées, sinon l'épreuve se soldera par un PP.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 21 Langues étrangères 2			
Code	ECCM2B21LE2	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Luc CHANOINE (luc.chanoine@helha.be) Chantal BLAES (chantal.blaes@helha.be) Sylvie TELLIER (sylvie.tellier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est en rapport direct avec les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de la communication écrite et orale en anglais ou en néerlandais en mettant progressivement l'accent sur les aspects économiques et professionnels.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.1 Recueillir et transmettre les informations dans un contexte multilingue

2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du quadrimestre, il est attendu, que de façon individuelle, l'étudiant soit capable de/d' :

- appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices
- utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné
- communiquer/formuler correctement par écrit et/ou oralement des messages liés à la vie professionnelle
- répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits et oraux
- traduire avec précision des mots, expressions et phrases

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B21LE2A Néerlandais des affaires

36 h / 3 C

ECCM2B21LE2B Anglais des affaires

36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B21LE2A	Néerlandais des affaires	30
ECCM2B21LE2B	Anglais des affaires	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Cette unité/activité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins principalement l'accent sur la langue cible.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais des affaires			
Code	3_ECCM2B21LE2A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Chantal BLAES (chantal.blaes@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est en lien direct avec les axes communicatifs et linguistiques à caractère généraliste d'abord, professionnel ensuite. La finalité de cette activité est de préparer l'étudiant à utiliser dans un contexte réaliste les différentes compétences de la communication en langue néerlandaise: compréhension et production(4). Cette unité(activité) s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. la méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible.

Cette unité d'enseignement contribue au développement des compétences(savoir) et capacités(savoir-faire) suivantes:

- recueillir et transmettre des informations pertinentes dans un contexte multilingue
- comprendre, expliquer et commenter les documents relevant de son champ d'activités professionnels (socio-économiques au sens large)
- structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et par oral en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différentes situations et interlocuteurs en intégrant les codes sociaux et comportementaux implicites
- négocier, argumenter, défendre les opinions et les dossiers

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu, que de façon individuelle, l'étudiant soit capable de

- structurer correctement des phrases complexes et d'établir ainsi dans le temps les liens de causalité à effet
- formuler correctement par écrit et/ou par oral des messages élaborés liés à la vie quotidienne et à l'activité professionnelle
- d'utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte défini et professionnalisant
- de maîtriser avec finesse les nuances stylistiques, grammaticales et lexicales
- de maîtriser la théorie grammaticale
- d'appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices en lien direct avec celle-ci
- de répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages élaborés oraux et/ou écrits
- de présenter un exposé structuré, informatif et pertinent sur un sujet donné relevant de divers faits de société contemporains.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La description s'inscrit dans le prolongement direct des activités d'apprentissage du Q1, abordée sur le même angle d'attaque méthodologique, mettant cependant l'accent sur les capacités à transférer les acquis et à dépasser ceux-ci dans certaines situations-défis.

Démarches d'apprentissage

Identiques au Q1, elles font cependant appel à la prise en charge personnelle d'étudiants en difficulté sur les conseils de l'enseignant en utilisant des ressources variées.

Dispositifs d'aide à la réussite

La participation au cours, la préparation des exercices, l'implication personnelle dans les multiples tâches d'enseignement sont mises en oeuvre par l'enseignant délivrant un enseignement interactif et participatif. En ce sens, il s'agit d'une collaboration où l'étudiant s'approprie son savoir par de multiples démarches. Des évaluations régulières obligatoires sont organisées afin de permettre à l'étudiant de se situer, d'apprécier la méthode d'apprentissage et de modifier si nécessaire son attitude au travail. Chaque évaluation, selon un certain degré est corrigée en classe et fait l'objet d'un diagnostic personnalisé.

Des travaux de lectures, de recherches de documents et de liens viennent agrémente les préparations obligatoires.

Ouvrages de référence

Grammaire illustrée du néerlandais, G.Rosen, Ed. Hatier, manuel de grammaire (achats obligatoires)

Exercices de grammaire illustrée du néerlandais, G.Rosen, Ed. Hatier, cahier d'exercices (achats obligatoires)

Vaincre le vocabulaire néerlandais, Livre 1, Fr. Ghesquière; Ed. Labor Educations (achats obligatoires)

Ouvrages non obligatoires mais conseillés pour la réussite de l'activité d'apprentissage :

Guide pratique de la communication, 101 actes de communication, J. Vromans, ed. Hatier

Le lexique néerlandais pour les nuls, Theodoor Puttermans, First Editions

L'évaluation et le cadre européen commun, CLE International; Chr. Tagliante

Het Frans Juridisch Woordenboek(woordenboek voor juridische zaken, Uitgeverij Grenzenloos, 2015

Het Frans onroerend goed Woordenboek(woordenboek voor aankoop en bouw van een huis" Grenzenloos, 2015

Contact 1, 2, E. de Leeuw, Petra Roël, Annemarie Cornax, Intertaal, Amsterdam 2010

Nederlands voor managers, 3ème édition, Guy Sirjacobs, Jean-Paul Callut, De Boeck, 2006(ouvrage épuisé)

Werkboek naar Werk, Interculturele loopbaantraining voor anderstaligen, VanDorp Educatief, Marja Paalman, 2005

Supports

Manuels scolaires

Notes de cours

Coupures de presse authentique

Articles et dossiers de fond d'un fait divers

4. Modalités d'évaluation

Principe

Bloc 2: Travail journalier: 30%(basée sur la moyenne arithmétique), évaluations obligatoires

Bloc 2 Q2: 70% (moyenne arithmétique obtenue par les acquis d'apprentissage(50%) et par la présentation individuelle d'un exposé oral(20%))

Q3: présentation des Q1 et Q2 non validés(il n'est plus tenu compte des évaluations journalières acquises)

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de juin ou de septembre selon les cas quelque soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou de cas de force majeure appréciés par la Direction.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	30		
Période d'évaluation			Exm	70	Exm	100

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anglais des affaires			
Code	3_ECCM2B21LE2B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc CHANOINE (luc.chanoine@helha.be) Sylvie TELLIER (sylvie.tellier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans la continuité du cours de BAC 1, consolider, systématiser et étendre les acquis et compétences.

Approfondir et revoir les notions fondamentales lexicales, grammaticales et syntaxiques abordées en BAC 1.

Préparer et orienter l'étudiant vers les situations de la vie quotidienne et professionnelle auxquelles il est susceptible d'être confronté en travaillant les quatre compétences linguistiques : compréhension à l'audition, à la lecture, expression orale et expression écrite.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Formuler correctement par écrit des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle.

Formuler correctement oralement des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle.

Structurer correctement des phrases.

Prononcer de manière appropriée les mots et phonèmes de la langue anglaise.

Utiliser un vocabulaire adéquat et correct dans un contexte donné.

Appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.

Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits .

Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages oraux.

Traduire avec précision des textes, mots, expressions et phrases.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thèmes lexicaux abordés concernent entre autres:

- Franchise and E-commerce
- Marketing (intro)
- Audits
- Insurance
- Business travel

Quelques points grammaticaux vus ou revus:

- Relative clauses

- Comparison
- Present perfect
- Past perfect
- Conditional
- Passive
- Reported speech

Démarches d'apprentissage

- De nombreuses activités de classe mêlent la compréhension à l'audition, la compréhension à la lecture et l'expression orale en amenant les étudiants à collaborer en petits groupes afin de s'exprimer sur les thématiques développées.

De cette façon, l'implication personnelle dans les groupes et la participation aux activités d'enseignement est favorisée.

- L'enseignant supervise les activités de classe en expliquant, en écoutant, en encourageant, en conseillant et en corrigeant les messages oraux et les productions écrites.

- La bonne préparation des exercices et travaux sera vérifiée par l'enseignant qui veillera à ce que soit tiré un maximum de bénéfices de la présentation et la correction de ceux-ci.

- Des évaluations obligatoires permettront aux étudiants de prendre la mesure de leurs progrès, capacités et connaissances tout en se familiarisant progressivement avec les méthodes d'évaluation propres à l'AA.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Travaux à domicile
- Présentations orales en classe
- Conversations et travail en équipe
- Interrogations et évaluations
- Feedback quant au travail effectué

Ouvrages de référence

English Grammar in Use.(Intermediate) MURPHY R. (obligatoire)

Supports

English Grammar in Use.(Intermediate) MURPHY R.

Syllabus et documents ou fichiers à télécharger sur la plateforme Connected.

Notes de cours

Sites internet

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Tests et travaux tant écrits qu'oraux en cours de quadrimestre représentent 20 %

- Examen écrit vaut 50 % et l'examen oral 30 %

- Il n'y aura pas de reprise en compte de l'évaluation journalière du Q1 (interrogations, travaux...) au Q3, les résultats obtenus pour cette AA au Q3 reposent donc à 100% sur les résultats obtenus à l'examen.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int + Trv	20		
Période d'évaluation			Exe + Exo	50+30	Exe + Exo	100

Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Cette unité/activité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins principalement l'accent sur la langue cible.

La présence aux différentes activités d'enseignement est indispensable.

Toute absence à une évaluation ou à une interrogation doit être justifiée par un document officiel (certificat médical, attestation, ...). Toute absence non dûment justifiée par un document officiel à une évaluation ou interrogation se soldera par une cote nulle pour celle-ci.

Examens

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Toutes les parties de l'épreuve doivent être présentées, sinon, l'épreuve se verra soldée par un PP.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).